

20.05.2010 - 11:00 Uhr

Allianz Suisse - Pas d'alcool, même pour les capitaines amateurs

Zurich (ots) -

L'été pointe son nez et les plaisanciers amateurs sont nombreux à revenir, les weekends, sillonnner les lacs de Suisse. Souvent, d'ailleurs, en emportant avec eux des quantités non négligeables d'alcool, ce qui peut avoir de funestes conséquences si un accident se produit.

Près de 100'000 bateaux sont officiellement immatriculés en Suisse. Quand le soleil brille et qu'une légère brise souffle sur les lacs, des milliers de plaisanciers amateurs larguent les amarres pour une longue croisière à la voile ou une petite virée en bateau à moteur. Souvent, une grande quantité d'alcool accompagne les amis et la famille à bord: n'est-il pas tellement plus agréable de se détendre dans les règles de l'art et de faire la fête comme il se doit?

Pas une peccadille

Allianz Suisse, leader des assurances bateaux du pays, met clairement en garde les capitaines du dimanche contre la consommation abusive d'alcool: «Ce n'est pas une peccadille. Si un conducteur de bateau provoque un accident sous l'influence de l'alcool, il commet une faute grave. Les prestations sont alors réduites de jusqu'à 50%», souligne Marc Friderich, responsable des assurances bateaux chez Allianz Suisse. Ce qui laisse à réfléchir.

Des dommages énormes

Comme les bateaux toujours plus grands et luxueux ont le vent en poupe, un sinistre peut vite atteindre des centaines de milliers de francs et, «pour certains, être très douloureux financièrement», ajoute Marc Friderich. Rien que l'année dernière, par exemple, pour deux accidents de bateau où l'alcool entrait en jeu, Allianz Suisse avait enregistré un dommage de plus de 500'000 francs et avait effectué un recours contre les preneurs d'assurance. Pour Marc Friderich, «que ce soit sur terre ou sur l'eau, il est de toute façon interdit de se mettre au volant ou à la barre quand on a bu». D'autant que les bateaux à moteur permettent d'atteindre des vitesses élevées; les périls sont grands.

Selon la police, les conducteurs présentant une alcoolémie supérieure à 0,8 pour mille risquent qui plus est, dans la plupart des cantons, de se voir dénoncer, infliger des amendes sévères ou retirer le permis bateau. Car conduire un bateau sous l'emprise de l'alcool est punissable, tout autant, d'un point de vue juridique, que s'il s'agissait de circulation routière.

Allianz Suisse: leader de l'assurance bateaux en Suisse

Avec une part de marché de plus de 26%, Allianz Suisse est le leader de l'assurance bateaux en Suisse. Elle est d'ailleurs le seul assureur toutes branches du pays à disposer d'une propre section composée de spécialistes nautiques. Grâce à son assurance tous

risques, Allianz Suisse offre depuis 2007 aux propriétaires de bateaux une protection forfaitaire pour tous les risques qui ne sont pas explicitement exclus. Le bateau et les valeurs déclarées dans la police sont assurés contre tous les risques nautiques et autres non seulement sur l'eau, mais aussi au sec, sur site d'hivernage et pendant le transport.

Contact:

Hansjörg Leibundgut
Tél.: +41/58/358'88'01
E-Mail: hansjoerg.leibundgut@allianz-suisse.ch

Bernd de Wall
Tél.: +41/58/358'84'14
E-Mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100604003> abgerufen werden.